

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2011

L'an deux mille onze et le vingt-cinq janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

*Présents : Mesdames et Messieurs Joël BOUCHER, Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Joëlle MEILHAC, Laurent MONCEL, Gérard DAL GOBBO, Stéphanie ROZIER, Odile MIRGUET-DAVID, Monique AUBERT, Cyrille FIARD, Véronique ROUX, Marie-Jo RUF, Martine BREYTON, Florence DUFOUR, Hervé RIPPE, Michelle FONTANELLE, Richard PLAISANTIN, Nathalie LARDELLIER*

*Excusés ayant donné pouvoir : Philippe GAGNIERE à Odile MIRGUET-DAVID, Philippe CHEVALIER à Richard PLAISANTIN*

*Absent : Brice LAGARDE*

*Secrétaire élue : Florence DUFOUR*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne quelques informations au conseil municipal :

Barreau autoroutier A6/A46 : Un courrier a été adressé au Préfet début janvier pour manifester notre inquiétude concernant le morcellement probable de notre territoire, une réunion avec le cabinet Ingerop, en charge du dossier a lieu le 31 janvier pour faire le point sur l'avancement de ce projet.

PPRNi Val de Saône : L'Etat a lancé la phase de concertation, le dossier est en consultation en mairie avec un cahier d'observations du 17 janvier au 14 février. Une permanence a eu lieu ce jour en mairie.

Grand Lyon : Une chargée de mission vient une journée par semaine pour monter le dossier de candidature de la Commune au Grand Lyon.

Assainissement : La commune vient de signer la convention avec la CCSV pour le transfert des effluents de Varennes à Trévoux.

Enfin Monsieur le Maire fait part de sa déception concernant l'absence de certains élus à la cérémonie des vœux du 15 janvier et demande que tout le conseil municipal soit présent la prochaine fois.

Puis il passe à l'ordre du jour :

### **ELECTION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT**

Suite à la démission de Philippe Gagnière de ses fonctions de quatrième Adjoint, Monsieur le Maire propose son remplacement par Cyrille Fiard.

Il est procédé à l'élection du 4<sup>ème</sup> Adjoint, à bulletins secrets.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	21
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître .....	<u>2</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés .....	19
Une voix pour Nathalie Lardellier	
- Majorité absolue .....	12

Cyrille FIARD a obtenu 18 voix.

Cyrille FIARD, ayant obtenu la majorité absolue, des suffrages, a été proclamé quatrième adjoint.

*Cyrille Fiard remercie Philippe Gagnière pour les conseils et les informations qu'il a pu lui donner ces derniers mois pour le préparer à sa prise de fonctions et lui souhaite un bon rétablissement.*

### **DESIGNATION D'UN TITULAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA CCMOA**

Suite à la démission de Philippe Gagnière de ses fonctions de titulaire représentant la commune au sein de la CCMOA, Monsieur le Maire propose son remplacement par Cyrille Fiard.

Il est procédé à son élection, à mains levées.

Cyrille Fiard s'abstient, il obtient 20 voix pour.

Cyrille Fiard est donc élu titulaire représentant la commune au sein de la CCMOA.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a participé avec Germain Lyonnet et Marie-Françoise Dorand au congrès des Maires en novembre 2010.

A ce titre des frais de transport et de séjour ont été engagés par les participants.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, de manière rétroactive, de bien vouloir donner un mandat spécial aux élus concernés et de bien vouloir accepter le remboursement des frais d'hébergement et de transport occasionnés à cet effet.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de donner mandat spécial à Monsieur le Maire, Germain Lyonnet et Marie-Françoise Dorand pour leur participation au congrès des Maires,
- de procéder au remboursement des frais de séjour et de transport qui s'élèvent à 400.45 € pour Monsieur le Maire et Germain Lyonnet et 154.45 € pour Marie-Françoise Dorand
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2011.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DU CENTRE DE LOISIRS DE CHASSELAY POUR 2010**

La commune participe aux frais des centres de loisirs de Trévoux et de Saint Germain au Mont d'Or. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer ce régime au centre de loisirs de Chasselay pour 2010, à raison de 3,60€ par enfant par jour de fréquentation.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal alloue une participation au centre de loisirs de Chasselay pour les jours de fréquentation des Quincerots au titre de l'année 2010, à raison de 3.60€ par enfant et par jour.

*Un débat est lancé au sujet de l'avenir du CLSH, qui doit être porteur de ce projet, comment développer l'offre...Il est convenu que Christine Ottavy et Marie-Françoise Dorand travaillent sur ce projet en lien avec les services et la MJC et que des propositions soient faites au conseil municipal.*

## **TARIFS COMMUNAUX**

Pour compléter les tarifs communaux existants relatifs aux copies des documents administratifs, il est proposé de créer des tarifs pour les associations de Quincieux moins élevés que ceux pratiqués pour les particuliers :

- format A4, recto, la page	0.10 €
- format A4, recto verso, la page	0.20 €
- format A3, recto, la page	0.15 €
- format A3, recto verso, la page	0.30 €

A l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte ces nouveaux tarifs, applicables aux associations de Quincieux à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

## **CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

La présente délibération annule et remplace la délibération du 2 décembre 2010. Lors de sa précédente réunion, le conseil municipal a désigné deux titulaires et un suppléant pour siéger à la CIAF, sur la base de deux listes présentées par les propriétaires de foncier non bâti.

Il s'avère que la liste élue n'était pas officiellement présentée, elle correspond aux représentants du Syndicat Agricole au sein de la CIAF.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder à une nouvelle élection sur la base de la liste restante.

Dans le cadre du projet de liaison autoroutière A6/A46, le Département du Rhône est tenu d'engager une procédure d'aménagement foncier agricole et forestier qui vise à remédier aux dommages qui seront causés aux structures des exploitations agricoles par l'exécution des travaux. Une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) réunissant les communes de Marcilly d'Azergues, Les Chères, Ambérieux d'Azergues, Quincieux et Anse doit être instituée par l'Assemblée départementale.

A cet effet, le conseil municipal est invité à entériner cette proposition d'organisation territoriale et à procéder à l'élection des membres de cette commission.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal donne un avis favorable à la constitution de cette commission intercommunale.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie du 15 novembre au 30 novembre 2010 et sur le site internet de la commune.

Se sont portés candidats, les propriétaires suivants en une liste :

André LORCHEL, Philippe GAGNIERE, titulaires et Didier BLANC, suppléant.

Le nombre de votants est de 20, Monsieur Hervé RIPPE s'abstient.

Ont obtenu au premier tour : 20 voix pour André LORCHEL, Philippe GAGNIERE, Didier BLANC.

Monsieur le Maire représentera la Commune au sein de cette CIAF ; en cas d'empêchement, c'est Mme Michelle FONTANELLE, conseillère municipale qui le remplacera.

*Monsieur le Maire affirme qu'il sera, avec le concours de Michelle Fontanelle, là pour défendre les intérêts de tous les propriétaires fonciers concernés par le projet de barreau autoroutier, et notamment de ceux qui ne font pas partie de la CIAF.*

## **PARTICIPATION AUX CLASSES VERTES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Les projets de classes transplantées de l'école élémentaire ont été présentés en décembre dernier au conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de définir une participation financière, à hauteur de 30 € par élève.

Par une voix contre (Marie-Jo Ruf), et 20 voix pour, le conseil municipal décide :

- d'allouer une aide financière de 30 € par élève participant aux trois classes transplantées de CM 1 et CM 2 organisées par l'école élémentaire Marius Gros,

- de verser cette somme sur la base d'un état de participation.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Dépollution de la JEC : achèvement prévu en juillet 2012, la dernière expertise indique que les six derniers mois ont été plus favorables que les deux dernières années,
- Imerys : la déconnection du réseau d'eaux pluviales du réseau d'assainissement va se faire, c'est une bonne nouvelle pour le lotissement des Grandes Terres qui en cas de fortes pluies, était inondé,
- Feux tricolores route de Chasselay : mise en route fin de semaine,
- Feu d'artifice et spectacle : 14 juillet plutôt que 13 juillet ? à voir avec l'amicale des classes en 5,
- Le comité de pilotage cantine va réfléchir à un tarif particulier pour les familles dont le QF est inférieur à 400,
- Réunion du SITV le 4 mars, Michelle Fontanelle s'y rendra,
- Ile Beyne : demande faite au Conseil Général du Rhône pour maintenir son classement en espace naturel protégé,
- Etude de restructuration des commerces rue de la République (Proxi et café des platanes) : l'étude préliminaire du CAUE vient d'être reçue, le conseil d'adjoints l'examinera avant de la présenter au conseil municipal en commission générale (hors public) ou à la commission « études aux projets ».
- Demande de réunion pour faire le bilan à mi-mandat,

Le Maire,  
Joël BOUCHER